



## Recensement militaire

### Service des Elections

Horaires	du lundi au vendredi 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h
Téléphone	05 55 45 65 98
Description	<p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, <b>tous les jeunes gens (garçons et filles) de nationalité française doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date de leurs 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant</b>, en vue d'obtenir une attestation de recensement.</p> <p>Le jeune ou son représentant légal doit se présenter à la mairie muni :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- du livret de famille des parents</li><li>- d'une pièce d'identité du demandeur (CNI, passeport ou tout document justifiant de l'acquisition de la nationalité française)</li><li>- d'un justificatif de domicile</li></ul> <p><b>RAPPEL</b></p> <p>L'attestation de recensement délivrée par la mairie sera réclamée pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire, conduite accompagnée).</p> <p>Elle doit être conservée soigneusement : aucun duplicata ne pourra être délivré par la mairie.</p> <p>Le recensement en mairie déclenche la convocation par le Bureau du Service National (BSN) pour la participation à la Journée d'Appel à la Préparation à la Défense (JAPD).</p> <p>Age limite de recensement : avant les 25 ans révolus.</p> <p>Si vous êtes atteint(e) d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et si vous souhaitez être dispensé(e) de l'appel de préparation à la défense, vous devez en effectuer la demande lors de votre recensement en mairie.</p> <p>Si vous avez acquis la nationalité française entre votre 16<sup>ème</sup> et votre 25<sup>ème</sup> anniversaire, vous devez vous faire recenser avant la fin du 1<sup>er</sup> mois suivant la notification de cette acquisition.</p> <p>Après votre recensement, tout changement de domicile devra être signalé directement à votre Centre du Service national.</p> <p>Cette démarche peut également être faite dans les Mairies annexes de Landouge Tél 05 55 50 76 76 (horaires 9 h – 12 h du lundi au samedi), de Beaune les Mines Tél 05 55 36 81 89 (horaires 14 h – 17 h du lundi au vendredi) et à l'Espace Administratif de Beaubreuil -4 allée Fabre d'Eglantine Tél 05 55 35 80 59 (horaires 9 h - 12 h 30 et 14 h – 18 h du lundi au vendredi ).</p>